

07 juin 2012 -17:41

Appartient à Conseil des ministres du 8 juin 2012

Avenant n°11 de Beliris

Sur proposition de la vice-première ministre et présidente de Beliris Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'avenant n°11 de Beliris, l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale du 15 septembre 1993, relatif à certaines initiatives destinées à promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles.

L'avenant n°11 de Beliris prévoit le financement et la mise en oeuvre d'une multitude d'initiatives sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale sur 3 ans (2012-2014) et pour un budget global de 375 millions d'euros, hors reports et recettes.

Les initiatives qui seront soutenues et développées par Beliris ont fait l'objet de négociations et d'un accord du Comité de coopération, composé de représentants de l'Etat fédéral et de représentants de la Région Bruxelles-Capitale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>